

MasterWeld 948 gray

Version 1.0 Date de révision: 12/04/2020 Numéro de la FDS: 000000260127 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 12/04/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MasterWeld 948 gray
Code du produit : 000000000055353983 000000000055353983
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Master Builders Solutions Canada Inc.
Adresse : 1800 CLARK BLVD
Brampton ON L6T 4M7
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2A
Sensibilisation respiratoire : Catégorie 1
Sensibilisation cutanée : Catégorie 1
Sensibilisation cutanée : Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation) : Catégorie 2 (Organes olfactifs)

Éléments d'étiquetage SGH

MasterWeld 948 gray

Version 1.0 Date de révision: 12/04/2020 Numéro de la FDS: 000000260127 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 12/04/2020

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H320 Provoque une irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :

Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P261 Éviter de respirer les brouillards.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

Intervention:

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P337 + P311 Si l'irritation oculaire persiste : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage:

MasterWeld 948 gray

Version 1.0 Date de révision: 12/04/2020 Numéro de la FDS: 000000260127 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 12/04/2020

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

Autres dangers

CONTIENT DES ISOCYANATES. L'INHALATION DE BRUMES D'AÉROSOLS OU DE VAPEURS D'ISOCYANATE PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, UN ESSOUFFLEMENT, UNE SENSATION DE GÊNE AU NIVEAU DE LA POITRINE ET UNE DIMINUTION DES FONCTIONS PULMONAIRES. UNE SUREXPOSITION TRÈS AU-DESSUS DE LA LEP PEUT ENTRAÎNER UNE BRONCHITE, DES BRONCHOSPASMES ET UN OEDÈME PULMONAIRE. IL A ÉTÉ SIGNALÉ QU'UNE EXPOSITION PROLONGÉE AUX ISOCYANATES PROVOQUE DES LÉSIONS PULMONAIRES, Y COMPRIS UNE DIMINUTION DES FONCTIONS PULMONAIRES QUI PEUT ÊTRE PERMANENTE. UNE SUREXPOSITION AIGÛE OU CHRONIQUE AUX ISOCYANATES PEUT PROVOQUER UNE SENSIBILISATION CHEZ CERTAINES PERSONNES, ENTRAÎNANT DES RÉACTIONS RESPIRATOIRES ALLERGIQUES Y COMPRIS UNE RESPIRATION SIFFLANTE, UN MANQUE DE SOUFFLE ET DES DIFFICULTÉS RESPIRATOIRES. LES ESSAIS SUR LES ANIMAUX INDIQUENT QUE LE CONTACT AVEC LA PEAU PEUT JOUER UN RÔLE DANS L'APPARITION D'UNE SENSIBILISATION RESPIRATOIRE.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Pas de données disponibles.

Composants

| Nom Chimique | No.-CAS | Concentration (% w/w) |
|--|------------|-----------------------|
| Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester, polymer with methoxy ether polymer with oxirane ether with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol (3:1) | 58228-06-1 | >= 25 - < 50 |
| talc | 14807-96-6 | >= 25 - < 50 |
| 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane (MDI) | 101-68-8 | >= 10 - < 15 |
| distillats moyens (pétrole), hydrotraités | 64742-46-7 | >= 7 - < 10 |
| diisocyanate de méthylènediphényle | 26447-40-5 | >= 3 - < 5 |
| diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (P-MDI) | 9016-87-9 | >= 1 - < 3 |
| Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester, polymer with.alpha.-hydro-.omega.-hydroxypoly(oxy-1,2-ethanediyl) | 57636-09-6 | >= 0.1 - < 0.2 |

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

MasterWeld 948 gray

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 12/04/2020 | 000000260127 | Date de la première version publiée: 12/04/2020 |

- Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Transporter la personne concernée à l'air libre et la faire se reposer au calme.
Aider à la respiration au besoin.
Secours médical immédiat.
- Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à fond les régions affectées à l'eau et au savon.
En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Après contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 Minutes.
Secours médical immédiat.
- Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes.
Secours médical immédiat.
- Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Cause une irritation cutanée et oculaire.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Nocif par inhalation.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

MasterWeld 948 gray

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 12/04/2020 | 000000260127 | Date de la première version publiée: 12/04/2020 |

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse
Poudre sèche
Eau pulvérisée
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Produits de combustion dangereux : gaz nitreux
fumées
isocyanate
vapeur
- Information supplémentaire : Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.
Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.
- Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Les pompiers doivent être équipés d'un masque à oxygène autonome et d'un matériel anti-feu.
- Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Evacuer les personnes.
Assurer une ventilation adéquate.
Porter des vêtements et un équipement de protection appropriés.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Assurer une ventilation adéquate.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Endiguer.

MasterWeld 948 gray

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 12/04/2020 | 000000260127 | Date de la première version publiée: 12/04/2020 |

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation.
Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
En cas de manipulation de produit chaud, aspirer les vapeurs et porter une protection respiratoire.
Porter un appareil de protection respiratoire lors de lapulvérisation.
Risque d'éclatement en cas de fermeture étanche aux gaz.
Protéger de l'humidité.
Si le bidon gonfle, le transférer dans une zone bien aérée, le percer pour libérer la pression, ouvrir le conduit et laisser reposer pendant 48 heures avant de le resceller.
- Éviter la formation de particules respirables.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
Stocker à l'abri du gel.
- Matières à éviter : Respecter la réglementation du concepte de stockage groupé VCI.

MasterWeld 948 gray

Version 1.0 Date de révision: 12/04/2020 Numéro de la FDS: 000000260127 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 12/04/2020

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Donnée non disponible

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|---|------------|------------------------------------|---|--------------------------------------|
| 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane (MDI) | 101-68-8 | VME | 0.005 ppm | ACGIHTLV |
| | | valeur REL | 0.005 ppm 0.05 mg/m3 | NIOSH |
| | | Ceil_Time | 0.020 ppm 0.2 mg/m3 | NIOSH |
| | | VLE | 0.02 ppm 0.2 mg/m3 | 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) |
| | | VLE | 0.02 ppm 0.2 mg/m3 | 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) |
| | | TWA | 0.005 ppm 0.05 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | TWA | 0.005 ppm | CA BC OEL |
| | | C | 0.01 ppm | CA BC OEL |
| | | LMPT | 0.005 ppm | CA ON OEL |
| | | C | 0.02 ppm | CA ON OEL |
| | | VEMP | 0.005 ppm 0.051 mg/m3 | CA QC OEL |
| diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (P-MDI) | 9016-87-9 | TWA | 0.005 ppm | ACGIH |
| | | TWA | 0.005 ppm 0.07 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | VEMP | 0.005 ppm 0.051 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA | 0.005 ppm | CA BC OEL |
| talc | 14807-96-6 | C | 0.01 ppm | CA BC OEL |
| | | VME (Fraction respirable) | 2 mg/m3 | ACGIHTLV |
| | | VEMP (fibres) | 1 fibres/cm3 | CA QC OEL |
| | | VEMP (poussière respirable) | 3 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA | 0.1 fibres/cm3 | CA BC OEL |
| | | TWA (Matières particulaires res- | 2 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | | | |

MasterWeld 948 gray

Version 1.0 Date de révision: 12/04/2020 Numéro de la FDS: 000000260127 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 12/04/2020

| | | | | |
|---|------------|----------------------------|----------------|--------------------------------|
| | | pirables) | | |
| | | TWA (Respirable) | 2 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | LMPT | 2 fibres/cm3 | CA ON OEL |
| | | LMPT (Fraction respirable) | 2 mg/m3 | CA ON OEL |
| | | TWA | 0.1 fibres/cm3 | ACGIH |
| | | TWA (Fraction respirable) | 2 mg/m3 | ACGIH |
| distillats moyens (pétrole), hydrotraités | 64742-46-7 | VME (fraction inhalable) | 5 mg/m3 | ACGIHTLV |
| | | VLE (Brouillard) | 10 mg/m3 | NIOSH |
| | | valeur REL (Brouillard) | 5 mg/m3 | NIOSH |
| | | PEL (Brouillard) | 5 mg/m3 | 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) |
| | | VME (Brouillard) | 5 mg/m3 | 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) |
| | | TWA (Brouillard) | 5 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | STEL (Brouillard) | 10 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | VEMP (Brouillard) | 5 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | VECD (Brouillard) | 10 mg/m3 | CA QC OEL |

Mesures d'ordre technique : Pas de données applicables disponibles.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont soumis à des concentrations supérieures à la limite d'exposition permise en milieu de travail, ils doivent utiliser un appareil respiratoire homologué approprié.
 Lorsque les niveaux atmosphériques peuvent excéder la limite d'exposition admissible (PEL ou TLV), des appareils respiratoires filtrants certifiés NIOSH et équipés d'un filtre pour vapeur organique et particules peuvent être utilisés dans la mesure où des précautions adéquates et des programmes de changement sont mis en place.
 Dans les situations d'urgence ou exceptionnelles d'exposition à des doses élevées, y compris en cas de pénétration dans des espaces confinés, utiliser un masque facial autonome à oxygène ou un masque facial respiratoire à adduction d'air certifié NIOSH avec échappement.

Protection des mains

MasterWeld 948 gray

Version 1.0 Date de révision: 12/04/2020 Numéro de la FDS: 000000260127 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 12/04/2020

- Remarques : Des gants de protection résistant aux produits chimiques doivent être portés afin de prévenir tout contact avec la peau. Les matériaux appropriés peuvent inclure caoutchouc chloroprène (Néoprène) caoutchouc nitrile (Buna N) polyéthylène chloré Chlorure de polyvinyle (Pylox) caoutchouc butyle dépend des conditions d'utilisation. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale)
Porter un écran facial s'il y a danger d'éclaboussures.
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection de la peau et du corps : Couvrir le mieux possible la peau exposée pour éviter tout contact cutané.
Les matériaux appropriés peuvent inclure matériau enduit de saran dépend des conditions d'utilisation.
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures de protection : Porter des vêtements de protection au besoin pour éviter tout contact.
Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile.
Respecter la valeur PEL ou TLV appropriée.
- Mesures d'hygiène : Laver immédiatement les vêtements sales .
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au besoin.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : pâte
- Couleur : havane
- Odeur : huileux(se), légère

MasterWeld 948 gray

Version 1.0 Date de révision: 12/04/2020 Numéro de la FDS: 000000260127 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 12/04/2020

| | | |
|---|---|---|
| Seuil olfactif | : | Donnée non disponible |
| pH | : | neutre à légèrement alcalin |
| Point de fusion | : | Pas de données applicables disponibles. |
| Point de congélation | : | Pas de données applicables disponibles. |
| Point d'ébullition | : | 172.22 - 267.78 °C |
| Point d'éclair | : | 121.11 °C |
| Taux d'évaporation | : | Pas de données applicables disponibles. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | pas facilement inflammable Méthode: dérivé du point d'inflammation |
| Auto-inflammation | : | non auto-inflammable |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | 10.2 % (v) |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | 1.6 % (v) |
| Pression de vapeur | : | Pas de données disponibles. |
| Densité de vapeur relative | : | Plus lourd que l'air. |
| Densité relative | : | 1.26 |
| Masse volumique apparente | : | 1,800 - 2,400 kg/m ³ |
| Solubilité(s) Hydrosolubilité | : | légèrement soluble Pas de données applicables disponibles. |
| Solubilité dans d'autres solvants | : | légèrement soluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | Pas de données disponibles. |
| Température d'auto-inflammabilité | : | Pas de données disponibles. |
| Température de décomposition | : | Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. |
| Viscosité | : | |

MasterWeld 948 gray

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 12/04/2020 | 000000260127 | Date de la première version publiée: 12/04/2020 |

| | | |
|------------------------------|---|--|
| Viscosité, dynamique | : | Pas de données disponibles. |
| Viscosité, cinématique | : | Pas de données applicables disponibles. |
| Propriétés explosives | : | Non explosif Non explosif |
| Propriétés comburantes | : | Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant |
| Substances auto-échauffantes | : | Donnée non disponible |
| Point de sublimation | : | Pas de données applicables disponibles. |
| Poids moléculaire | : | Donnée non disponible |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | | |
|--------------------------------------|---|---|
| Réactivité | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Stabilité chimique | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Conditions à éviter | : | Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage. |
| Matières incompatibles | : | Oxydants forts Des bases fortes Acides forts |
| Produits de décomposition dangereux | : | Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. |

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

Produit:

| | | |
|---------------------------------|---|---|
| Toxicité aiguë par voie orale | : | Remarques: Pas de données applicables disponibles. |
| Toxicité aiguë par inhalation | : | ETA: 3.45 mg/l Remarques: Déterminé pour les brouillards |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : | Remarques: Pas de données disponibles. |

MasterWeld 948 gray

Version 1.0 Date de révision: 12/04/2020 Numéro de la FDS: 000000260127 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 12/04/2020

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une irritation des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

MasterWeld 948 gray

Version 1.0 Date de révision: 12/04/2020 Numéro de la FDS: 000000260127 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 12/04/2020

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation**Composants:****4,4'-diisocyanate de diphenylméthane (MDI):**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4.51 (22 °C)
pH: 7
Méthode: coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode HPLC
BPL: non

distillats moyens (pétrole), hydrotraités:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Pas de données disponibles.

diisocyanate de méthylènediphényle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4.51 (22 °C)
pH: 7
Méthode: coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode HPLC
BPL: non

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

MasterWeld 948 gray

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 12/04/2020 | 000000260127 | Date de la première version publiée: 12/04/2020 |

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet pour autres abréviations**

| | | |
|--------------------------------|---|---|
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) | : | OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US) |
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) | : | OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29 CFR 1910.1000 (US) |
| ACGIH | : | USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV) |
| ACGIHTLV | : | Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissibles (US) |
| CA AB OEL | : | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| CA BC OEL | : | Canada. LEP Colombie Britannique |
| CA ON OEL | : | Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail. |
| CA QC OEL | : | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |

MasterWeld 948 gray

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 12/04/2020 | 000000260127 | Date de la première version publiée: 12/04/2020 |

NIOSH : NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)
 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VLE : Valeur limite maximale:
 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) / VLE : Valeur limite maximale:
 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) / PEL : Valeur limite acceptable
 ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps
 ACGIHTLV / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
 CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
 CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
 CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
 CA BC OEL / C : limite du plafond
 CA ON OEL / C : Valeur plafond (C)
 CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)
 CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée
 CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée
 NIOSH / Ceil_Time : Valeur limite maximale et intervalle de temps (si indiquées):
 NIOSH / valeur REL : Valeur limite d'exposition recommandée (REL):
 NIOSH / VLE : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des

MasterWeld 948 gray

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 12/04/2020 | 000000260127 | Date de la première version publiée: 12/04/2020 |

marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 12/04/2020

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

IMPORTANT : BIEN QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS CONTENUS AUX PRÉSENTES VOUS SOIENT OFFERTS DE BONNE FOI ET SONT JUGÉS EXACTS, ILS VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. DU FAIT QUE PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT AFFECTER LA TRANSFORMATION OU L'APPLICATION/UTILISATION, NOUS VOUS RECOMMANDONS D'EFFECTUER DES TESTS AFIN DE DÉTERMINER L'APTITUDE D'UN PRODUIT À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU TACITE, INCLUANT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE N'EST FAITE CONCERNANT LES PRODUITS DÉCRITS OU LES CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS FORMULÉS ICI, NI QUE LES PRODUITS, CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SANS ENFREINDRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'AUTRUI. EN AUCUN CAS LES DESCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS, DONNÉES OU CONCEPT FOURNIS NE DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME FAISANT PARTIE DE NOS MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE. DE PLUS, IL EST EXPRESSÉMENT ENTENDU ET CONVENU QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR NOTRE SOCIÉTÉ AUX PRÉSENTES LE SONT GRATUITEMENT ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ POUR LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS OU LES RÉSULTATS OBTENUS. TOUS CEUX-CI VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF ET VOUS LES ACCEPTEZ À VOS RISQUES.

CA / FR